

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 26 novembre 2021

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 15

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

70_2021

Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

Etaient présents (15) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE.

Ont donné pouvoir (7) : Fanny RICHARD donne pouvoir à François BLAT, Simon BRASSART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Romain POLLART à Francis DUPIRE, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Annick CORNELIS donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Absente (1) : Gwenaelle BEAUDON,

OBJET :

- Subventions complémentaires pour les associations sportives.

La Commune souhaite favoriser la pratique du sport des plus jeunes par le biais d'une participation forfaitaire annuelle de 20 € pour l'inscription des enfants de Landrecies de moins de 12 ans dans une association sportive Landrecienne.

Depuis septembre, les associations suivantes ont dénombré des inscriptions rentrant dans ce dispositif :

- Judo Club Landrecies : 11 inscriptions ;
- Aikido Club Landrecies : 3 inscriptions ;
- Les Lucioles Majorettes Landrecies : 3 inscriptions ;
- Basket Club de Landrecies : 3 inscriptions ;
- Tennis Club Landrecies : 5 inscriptions ;
- US Landrecies Football : 33 inscriptions limitées à 17 euros ;
- Gym Gym Gym Hourra ! : 22 inscriptions.

Soit un montant total de 1 501 euros.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

De verser les subventions complémentaires suivantes :

- Judo Club Landrecies : 11 inscriptions ;
- Aikido Club Landrecies : 3 inscriptions ;
- Les Lucioles Majorettes Landrecies : 3 inscriptions ;
- Basket Club de Landrecies : 3 inscriptions ;
- Tennis Club Landrecies : 5 inscriptions ;
- US Landrecies Football : 33 inscriptions limitées à 17 euros ;
- Gym Gym Gym Hourra ! : 22 inscriptions.

Soit un montant total de 1 501 euros.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits
Le Maire**

François ERLEM

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

